OCM Banane

Aide compensatoire 2003 : aide-toi et l'UE t'aidera

Comme on pouvait s'y attendre, la déception des producteurs français de banane était à la mesure des espoirs qu'ils avaient mis dans une possible revalorisation de l'aide compensatoire à la perte de recettes 2003. Malgré les demandes répétées des professionnels français et les nombreuses interventions de leur gouvernement auprès de la Commission européenne, cette dernière n'a pas plié. La réforme du volet interne de l'OCM Banane devient plus que jamais un impératif.

Rien n'y a fait. Les producteurs français n'auront que très partiellement obtenu gain de cause auprès des autorités européennes. Ils réclamaient une rallonge du complément d'aide, du fait d'écarts très importants entre le prix de vente moyen des bananes européennes et celui des bananes de Martinique et de Guadeloupe. Cette année encore, ces écarts sont dus à la très bonne valorisation des bananes canariennes ce qui, mécaniquement, augmente le prix moyen européen. L'aide compensatoire à la perte de recettes étant déterminée sur la base de ce prix, les producteurs les plus éloignés de la moyenne sont les plus pénalisés. L'aide compensatoire (hors complément) a été arrêtée à 294.6 euros/t pour 2003, en très léger recul par rapport à 2002 (303.3 euros/t). Pour 2003, le prix de vente des Canaries a été supérieur de 114 euros/t par rapport au prix moyen européen (345.7 euros/t) et celui des Antilles françaises inférieur de 138 euros.

Bataille autour du complément d'aide

La réglementation européenne prévoit de verser un complément d'aide si l'écart est trop important. Les producteurs portugais ont négocié depuis longtemps un système avantageux qui leur permet de combler en grande partie le fossé (clause Madère de 1998). Les producteurs français ont été, quant à eux, contraints de renégocier chaque année jusqu'en 2003 (pour la campagne 2002) les modalités de calcul du complément d'aide. En mai 2003, une formule de calcul a été proposée et acceptée.

Elle introduit le principe de dégressivité du complément d'aide : plus les prix obtenus par une région seront éloignés des prix moyens communautaires, moins la compensation sera forte. Cette dégressivité sera accentuée dans le temps via un coefficient qui devrait passer de 80 à 50 % entre 2002 et 2004. Pour l'année 2003, celui-ci devait être de 65 %. Seule petite entorse à ce nouveau principe, il sera seulement de 75 %. Les pressions politiques ont pourtant été fortes. La Commission européenne, gardienne de l'orthodoxie budgétaire, n'a pas pour autant dérogé à ce qui apparaît désormais comme un principe de base : les producteurs bananiers européens sont priés de trouver en interne les solutions qui leur permettront de sortir des difficultés commerciales, les fonds européens ne venant qu'en appui. Ainsi, l'OCM Banane n'a plus pour vocation de soutenir sans compter les producteurs européens. Mais on ne peut pas cependant parler de virage à 180°. L'inflexion est à la fois ancienne et toute prévisible. Par petites touches, la

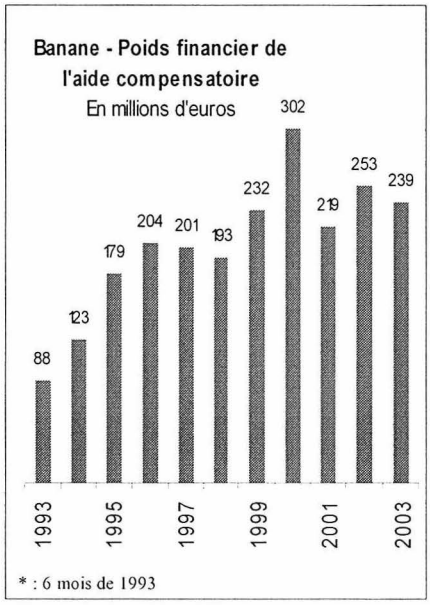

Commission européenne annonce la couleur depuis longtemps. La mise en place du principe de dégressivité et la confirmation de sa validité pour 2003 sont des signes forts. Les dépenses liées à l'aide compensatoire sont résolument encadrées.

La fermeté de la Commission démontre à ceux qui n'y croyaient toujours pas que l'OCM Banane n'est plus une organisation à part dans le système des aides européennes à l'agriculture. En effet, elle ne bénéficie

1994/2003 — Banane communautaire commercialisée

En tonnes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	*Volume indicatif*
Canaries	321 555	369 387	345 943	403 999	437 414	362 188	397 578	420 919	407 343	400 911	*420 000*
Martinique	151 965	188 073	249 733	277 013	240 499	258 501	271 269	233 716	263 880	243 706	*219 000*
Guadeloupe	82 165	63 207	60 919	97 734	74 294	83 508	87 592	89 042	95 063	85 517	*150 000*
Madère	25 866	34 401	24 203	27 890	30 436	21 770	22 461	20 682	21 903	21 382	*50 000*
Grèce	3 071	3 138	3 807	3 901	3 589	3 336	3 276	2 909	2 433	2 670	*15 000*
Total	**584 622**	**658 206**	**684 605**	**810 537**	**786 232**	**729 303**	**782 176**	**767 268**	**790 622**	**754 216**	***854 000***

plus de l'attention budgétaire maximale. Côté producteurs français, cette rigueur passe très mal. Ils accusent la Commission européenne de tous les maux et démontrent comment, en tant que responsable de la gestion des marchés bananiers, elle a, petit à petit, marginalisé la production communautaire sur son propre marché, par une ouverture inconsidérée à la concurrence extra européenne. En outre, ils pensent que les incongruités du système de calcul de l'aide doivent être corrigées par le budget européen. Comment ne pas entendre cet argument quand on constate en 2003 un différentiel de revenu net de 200 euros/t (revenu net = recette de la vente + aide compensatoire + complément) entre Canaries et Martinique ?

Il est vrai que les producteurs doivent faire preuve d'une grande souplesse pour s'adapter à la nouvelle donne commerciale et réglementaire. Sans être brutaux, les changements dans la filière banane sont rapides et irrémédiables. L'OCM Banane date du 1er juillet 1993 seulement et l'ouverture à la concurrence est implicite depuis cette date. On le sait, les producteurs espagnols ont réagi très vite à l'ouverture des marchés en 1993. Partant, il est vrai, d'une situation de marché très particulière (marché totalement hermétique jusqu'en 1993), ils ont conservé à leur marché domestique une tenue qui fait pâlir d'envie les producteurs français. Leurs efforts d'organisation dans la mise en marché et dans le marketing ont payé. Pour les Français, les choses sont plus lentes et plus complexes. Les producteurs, notamment en Martinique, cherchent depuis quelques mois à s'organiser (cf. ***FruiTrop*** n°112) et pensent même à investir dans la promotion de leur produit. A leur décharge, la situation de départ était aussi très différente. Le marché français n'était pas aussi isolé du reste du monde bananier. Il est même devenu depuis 1993 une plateforme de redistribution, avec un transit sur son sol qui représente 140 % de sa consommation annuelle.

Aide compensatoire — Bilan 1993/2003

Euros/tonne	Valeur de la production UE	Aide compensatoire (hors complément)	Valeur forfaitaire de référence
6 mois de 93	246.0	245.0	491.0
1994	319.3	171.7	491.0
1995	321.3	271.6	592.9
1996	302.4	290.5	592.9
1997	344.8	248.1	592.9
1998	378.3	244.2	622.5
1999	343.4	296.9	640.3
2000	257.4	382.9	640.3
2001	356.7	283.6	640.3
2002	337.0	303.3	640.3
2003	**345.7**	**294.6**	**640.3**

Déprime pour tous

Pourtant, même les organisations les plus performantes ne tiennent pas longtemps lorsque la déprime s'installe sur les marchés. Les producteurs espagnols ont subi, parfois plus gravement que les autres encore, la très mauvaise conjoncture bananière européenne durant tout le premier trimestre 2004. Le budget européen doit continuer à jouer son rôle auprès des producteurs afin de garantir leurs intérêts vitaux. Le curseur est difficile à positionner. Les producteurs veulent toujours plus d'aide alors que la rigueur budgétaire européenne et d'autres priorités (élargissement, accords commerciaux multilatéraux, etc.) font passer au second plan la filière bananière européenne.

Pour sortir du cercle vicieux d'un marché européen de plus en plus déréglementé et d'une aide compensatoire à la perte de recettes augmentant sans cesse, les producteurs européens, pour une fois unis, ont fourni quelques pistes quant à l'avenir du volet interne de l'OCM Banane. L'accord paneuropéen repose sur deux grands principes (***FruiTrop*** n° 112 pages 7 et 8) : la garantie d'un niveau élevé du soutien (302 millions d'euros minimum, aide supplémentaire en cas de difficultés commerciales et autorisation des aides d'Etat) et la mise en place d'un contrat de progrès entre l'Etat, la Commission européenne et les producteurs. Le texte prévoit donc des droits et des devoirs pour chacune des parties concernées. La Commission européenne n'a pas encore donné son avis sur cette proposition. Elle sera sans doute jugée excessive quant aux sommes demandées et aux entorses à la réglementation sur les aides nationales souhaitées. Elle a dans tous les cas un avantage immédiat : montrer que la sortie du système obsolète de l'aide compensatoire à la perte de recettes est possible et même souhaitée par l'ensemble des producteurs européens. C'est déjà, en soit, une première victoire ■

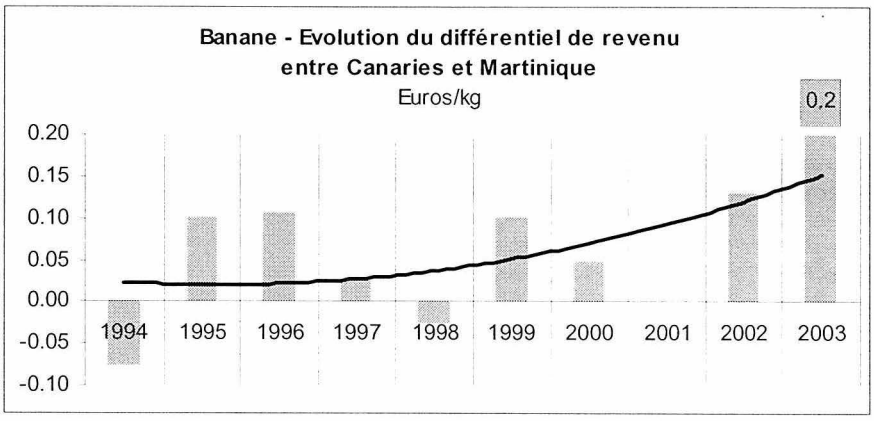

Banane — 2003 — Revenu net par région

Euros/tonne	Prix de vente	Aide	Complément	Revenu net*
Canaries	459.7	294.6	0	754.3
Grèce	447.2	294.6	0	741.8
Madère	320.6	294.6	0	615.2
Guadeloupe	208.9	294.6	51.9	554.9
Martinique	207.4	294.6	51.5	553.8
UE	**345.7**	**317.1**		**662.8**

* Revenu net = prix de vente + aide compensatoire + complément

Denis Loeillet, Cirad-flhor
denis.loeillet@cirad.fr